

Règlement intérieur de l'internat 2025

Article 1 – Respect d'autrui

1. Chaque résident est tenu de respecter les autres, quelle que soit leur origine, leur genre, leurs croyances ou leur préférence geek. Tout comportement discriminatoire, injurieux ou menaçant est strictement interdit.
2. Les espaces communs doivent être partagés de manière respectueuse. Merci de veiller à garder ces lieux propres et accueillants pour tous.

Article 2 – Gestion du bruit

1. Le silence doit être respecté dans les dortoirs entre 23h00 et 7h00 afin de permettre à chacun de se reposer.
2. L'utilisation de casques est encouragée pour profiter de contenus audio sans déranger les autres.

Article 3 – Sécurité et biens personnels

1. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Chaque résident est invité à surveiller ses effets personnels.
2. Les objets dangereux ou illégaux sont formellement interdits dans l'internat.
3. En cas de problème, veuillez contacter immédiatement un membre de l'équipe organisatrice Blue, pandarch ou Szarekh.

Pour toute question ou urgence médicale, merci de se référer à Blue qui sera en charge de la trousse de secours et des premiers secours.

Article 4 – Hygiène et propreté

1. Les résidents sont responsables de maintenir leur espace de couchage propre.
2. Les douches et sanitaires doivent être laissés propres après chaque utilisation.
3. Toute dégradation volontaire des lieux sera facturée à la personne responsable.

Article 5 – Consommation de nourriture et boissons

1. La consommation d'alcool est interdite. Si une personne est source de problèmes à cause de son état, il sera immédiatement pris en charge par un membre de l'association et pourra être exclu.

Article 6 – Utilisation des installations

1. Toute utilisation des installations doit se faire dans le respect des lieux et du matériel mis à disposition.
2. En cas de dysfonctionnement ou de casse, merci de le signaler immédiatement à un membre de l'équipe organisatrice.

Article 6.1 – Sanctions

1. Le NSFW est interdit dans les locaux de l'internat.

Article 7 – Sanctions

1. En cas de non-respect du présent règlement, l'équipe organisatrice se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, allant d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion immédiate de l'internat sans remboursement.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration pour faire de ce séjour un moment convivial et agréable pour tous. Merci et profitez bien de la convention !

Le règlement est susceptible de changer au fil du temps

Signé : L'équipe organisatrice.